



**MAIRIE DE
GOUESNAC'H**

Gouesnac'h, le 26 mai 2025

COMMUNIQUE DE M. LE MAIRE

Objet : avis budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne

Voici donc le résultat de l'examen minutieux du budget 2025 de notre commune tel qu'il a été réalisé par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne.

Le budget établi par la CRC valide 98,11 % de la version initiale du budget proposé le 15 avril 2025 et repoussé par le groupe des 13. Plus précisément, la section de fonctionnement est proposée en hausse de 2,60 % avec une équilibre budgétaire fixé à 2 241 530,08 € et la section d'investissement est proposée en diminution de 7,96 % avec un équilibre arrêté à 1 484 870,03 €.

La différence porte essentiellement sur les conséquences du refus de vote de l'autorisation de programme pour la salle omnisports par le groupe des 13. En effet, à défaut du vote de l'actualisation du plan de financement de cette opération, les prévisions votées en 2024 restent celles prises en compte pour le budget 2025. Or ces prévisions étaient évidemment moins précises compte tenu de l'avancement du projet depuis. Par ailleurs, la CRC a également validé à hauteur de 73 % la suppression des investissements corrigeant la version 2 du budget également soumise au conseil municipal du 15 avril 2025 et tout autant repoussée. Sur notre demande, elle a maintenu deux investissements qui nous paraissaient essentiels.

Seule une toute petite part de l'écart entre notre projet de budget initial et celui de la CRC reste imputable à de légères erreurs de ventilation budgétaire, mais considérant que notre budget s'impute sur près de 500 lignes ventilées par articles comptables et par codes analytiques et que ce travail est à réaliser sur un court laps de temps, c'est une véritable gageure.

Je tiens à féliciter ici, en votre nom, les services municipaux qui ont concouru à l'élaboration de ce budget ainsi que pour la précision et la dextérité avec lesquelles ils ont répondu aux demandes des magistrats. Ce résultat est avant tout le leur.

Les finances de la commune sont, non seulement bien tenues, mais il convient de noter qu'aucun des projets n'a été remis en cause.

Ce n'est néanmoins pas encore fini puisque qu'il appartient maintenant à Monsieur le Préfet de rendre ce budget exécutoire dans un délai de 20 jours au plus.

Le Maire,

Jean-Pierre MARC